

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0397**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Revente à la Commune d'un lot de copropriété situé 11, avenue Simon Rousseau

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0397**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Revente à la Commune d'un lot de copropriété situé 11, avenue Simon Rousseau**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2015-06-15-R-0421 du 15 juin 2015, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un lot de copropriété situé 11, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône, pour un montant de 55 000 €.

Il s'agit du lot de copropriété n° 1 correspondant à un local en rez-de-chaussée, d'une surface utile de 44,79 mètres carrés, ainsi que les 142/1000èmes des parties communes attachées à ce lot, le tout situé 11, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône et cadastré AB 93 et AB 299.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune de Fontaines sur Saône, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, dans le but d'aménager un local affecté à usage d'un service public.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Fontaines sur Saône qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce lot de copropriété, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 55 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Fontaines sur Saône aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 18 mai 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Fontaines sur Saône, pour un montant de 55 000 €, cédé libre de toute location ou occupation, du lot de copropriété situé 11, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône, dans le but d'aménager un local affecté à l'usage d'un service public.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4507, le 26 janvier 2015 pour un montant de 7 000 000 € en dépenses et 7 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 55 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.